 Règlement Intérieur

Tennis Club de Paucourt

1. **Autorisation de jouer**
* Le court peu~~t~~ être utilisé
* Le samedi de 9h à 21h et le dimanche de 10h à 21h
* Le mercredi de 9h à 21h
* Le soir après 17h jusqu’à 21h
* Les vacances scolaires de 9h à 21h
* En dehors de ces horaires le court est réservé pour un usage scolaire.
* Son utilisation pourra être suspendue par la commune en fonction :
* D’évènements ou d’animations organisées par elle ou avec le concours d’associations paucourtoises.
* Des contraintes de sécurité.
* Le court de tennis est ouvert à tous les joueurs ayant acquitté une inscription et en possession de son badge d’accès au moment de la séance.
1. **Droit d’accès et assurance**
* Le joueur devra être couvert par une assurance individuelle.
* Le Tennis Club de Paucourt ainsi que la commune sont dégagés de toute responsabilité vis-à-vis :
* Des personnes non assurées,
* Des personnes non autorisées à pénétrer sur le court.
1. **Tenue et comportement**
* Il est interdit de pénétrer sur le court sans une tenue adaptée et avec des chaussures autres que des chaussures de sport.
* Il est formellement interdit de fumer.
* Tout auteur de dégradation devra payer les réparations et sera définitivement interdit de pénétrer sur le court.
1. **Règles d’occupation**
* Il est remis à chaque personne ayant acquitté son inscription au club un badge d’accès. Seul ce badge permet l’accès au court. Il ne peut être prêté ou vendu. Il pourra lui être demandé de le présenter à tout moment de la séance par un membre du bureau du club ou par un agent de la mairie.
* Il est impératif de respecter les horaires d’ouverture du court.
* Chaque séance est d’une durée indicative d’une heure. Au terme de cette durée, les joueurs occupant le court sont tenus de le laisser à la disposition des personnes qui se présenteraient pour jouer.
* Chaque joueur est autorisé à recevoir un invité placé sous sa responsabilité et qui devra se conformer au présent règlement. Toute entorse à ce règlement sera sanctionnée par l’exclusion de l’adhérent et de son invité.
1. **Fair play et respect du règlement**
* Correction et fair play doivent être de mise pour le respect de ce règlement.
* Dans l’attente de la mise en œuvre d’un système de réservation, ils doivent s’imposer notamment pour ce qui est des règles d’occupation du court et du respect de la durée maximale d’une heure en cas de personnes se présentant pour jouer.
1. **Respect du règlement**

Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus s’expose à une sanction décidée par le bureau du club ou par la commune.

1. **Modification**

Le présent règlement pourra être modifié chaque fois que cela sera utile à l’amélioration du fonctionnement par simple décision du bureau du club.

1. **Publicité**

Le présent règlement est affiché sur la porte et sur le court ainsi que sur les panneaux d’information associatives.

Il est remis à chaque détenteur de badge qui doit le signer

 **L’adhérent**

Nom : Prénom :

 « Lu et pris connaissance »

 Date : Signature :